

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1352

Artikel: Prérétraite : de gré ou de force, les plus de 55 ans sortent du marché du travail
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De gré ou de force, les plus de 55 ans sortent du marché du travail

Progressivement, le monde du travail exclut les travailleurs plus âgés. Les résultats d'un colloque organisé par Pro Senectute montrent qu'entre la fin de la vie active et la retraite, les salariés ne sont pas égaux puisqu'ils dépendent de la volonté de leur employeur. Un débat à introduire dans le cadre de la 11^e révision de l'AVS.

LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ peut-il encore exister après 55 ans? La question n'est pas incongrue. De nombreuses entreprises sont en passe de mettre en place des plans de préretraites qui touchent souvent les employés à partir de 57 ou 58 ans. L'argument classique, celui d'une impossible adaptation à l'évolution technique et à l'informatique, est sans doute faux. Il n'existe aucune étude sérieuse démontrant que les plus de 55 ans sont incapables de s'adapter.

Des travailleurs trop chers

La réalité est financière. Les travailleurs les plus âgés sont ceux qui coûtent le plus cher à l'entreprise, en salaire et en participation à la caisse de pension. Il est un argument lié à l'âge qui n'est peut-être pas faux: la pression concurrentielle et le stress sont souvent beaucoup plus intenses aujourd'hui et nous avons déjà vu des employés d'un certain âge broyés par cette tension. Mais les jeunes supportent-ils mieux cette situation? Cela reste à démontrer.

La Suisse jouit d'un étonnant privilège si on la compare aux autres pays eu-

ropéens ont mis en place des dispositifs de préretraite dont le financement change d'un pays à l'autre et souvent d'une branche à l'autre, mais qui pèsent certainement lourdement dans les comptes nationaux même si ce ne sont pas directement des financements publics. À notre connaissance il n'existe pas d'étude d'ensemble sur cette question.

Il faut également noter que 20% des hommes entre 60 et 65 ans bénéficient en Suisse d'une rente AI, qui représente, fait bien connu aujourd'hui, un substitut à l'absence de « pont » AVS. En fait, toute la philosophie des assurances sociales en Suisse repose sur le postulat que l'âge qui donne droit aux prestations AVS (65 ans pour les hommes et, pour l'instant encore, 62 ans pour les femmes) correspond à la cessation de l'activité professionnelle. Malgré la position de la Suisse dans les statistiques internationales, cette pétition de principe est de moins en moins vraie, ce qui entraîne le recours fréquent à l'AI comme biais permettant de maintenir un niveau de vie décent pour un certain nombre de personnes.

La 11^e révision de l'AV devrait tenir compte de cette nouvelle réalité en introduisant une retraite à la carte beaucoup plus flexible. Par contre la préretraite relève aujourd'hui de la bonne volonté de l'employeur. Selon que votre patron sera puissant (les banques) ou misérable (la construction) vous serez traité bien différemment. Il y a là matière au débat politique.

Nous pouvons en effet considérer que le coût de la flexibilité des personnes âgées doit être entièrement supporté par l'AVS (11^e révision) en comptant sur le sens civique des entreprises et sur leurs réserves latentes pour financer au coup par coup des préretraites plus ou moins généreuses. Nous pouvons aussi estimer que le développement de ces préretraites est inévitable et qu'il n'y a pas de raison de tolérer une inégalité de traitement en fonction de l'employeur. La loi devrait aussi traiter cette question quitte à instituer, pourquoi pas, une caisse de compensation des préretraites financée par les entreprises. *ig*

Pro Senectute, *Sans travail à 55 ans : et après ?*, colloque du 24 mars 1998

Emploi masculin des 55/64 ans

Pays	Taux
Suisse	79,1
Suède	64,4
USA	63,6
Danemark	63,2
Grande-Bretagne	56,0
Canada	54,0
Allemagne	47,0
Pays-Bas	41,0
France	38,7
Belgique	34,0

ropéens. Le taux d'emploi masculin, autrement dit la proportion des hommes touchant un revenu issu de leur travail par rapport à l'ensemble de leur classe d'âge est extraordinairement plus élevé dans notre pays pour les 55/64 ans.

Ainsi chez nos voisins d'Outre-Jura, seul un homme sur trois travaille chez les plus de 55 ans, alors que c'est le cas de quatre sur cinq chez nous. La plu-